Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20261019-DCM2026101_05-DE

Commune de BRIE
22 rue de Bretagne
35150 BRIE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, **le 19 Octobre 2026 à 20h30**, le Conseil Municipal, proclamé élu à la suite des récentes élections municipales du 15/03/2026, régulièrement convoqué le 8/09/2026. Par Monsieur Bruno PELLETIER, Maire, s'est réuni à la Mairie, afin de discuter des points à l'ordre du jour

Présents Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Dominique BRISARD, Christine GANTELET, Philippe DENIS, Patrick ROBERT Damien DERSOIR, Michèle BORDELET, Aline PERRIN, Coralie JAEG, Caroline MARTEL, Ludovic DRONIOU, Louise BRISARD, Melvyn BOUYER

Excusés : Yoann ROBIEU donne pouvoir à Damien DERSOIR,

Absent :

Secrétaire de séance : Louise BRISARD

Le compte-rendu du Conseil municipal du 14 Septembre 2026 est validé à l'unanimité.

5. Fixation des durées d'amortissement des immobilisations du budget annexe Assainissement

Le Maire expose à l'assemblée qu'à la demande du comptable public, il est indispensable de formaliser par délibération la durée des amortissements applicable au budget annexe « Assainissement ».

Si le Conseil Municipal a déjà fixé par le passé les durées d'amortissement pour le budget principal de la commune, le budget annexe d'assainissement possède sa propre autonomie financière et comptable. Le passage des écritures de fin d'année de ce service exigent l'adoption de la durée de vie réelle des équipements d'assainissement.

Le Maire propose de retenir la durée maximale des biens telles que présentées ci-dessous:

Réseaux de collecte, canalisations, stations d'épuration et ouvrage de traitement imputés au compte 28156 pour une durée de 40 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 votes pour, …vote contre, … abstention):

1. **DÉCIDE adopter la durée d'amortissement à 40 ans pour le compte 28156 du budget "Assainissement"**
2. **Dit que ces dispositions s'appliqueront aux exercices en cours et à venir.**
3. **ET AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document ne=nécessaire à son exécution**

Pour extrait certifié conforme au registre

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20261019-DCM2026101_05-DE

Le Maire,
Bruno PELLETIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le :
- la réception en Préfecture le :
- la publication le :
Le Maire, Bruno PELLETIER